

SÉANCE DU
30 JUIN 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Plan vélo – lot 12
Approbation du plan
triennal 2021-2023**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er juillet 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er juillet 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINCUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur ALLAIRE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène une politique ambitieuse en faveur des modes de déplacement doux dans le but de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution. Elle souhaite offrir un réseau cyclable sécurisé couvrant l'ensemble du territoire. Le plan vélo baptisé « Réseau Express Vélo » (REVe) que la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) pilote et subventionne répond aux ambitions de la Ville. Le Lot 12 qui comprend la rue Taillevent, l'avenue Saint-Fiacre, le boulevard de la Paix, la rue de la Maison Verte, le pont de Fourqueux (RD98) et une partie de la rue de Fourqueux jusqu'à la rue Jean-Jaurès fait partie du REVe. Dans l'optique de rejoindre le Pecq, l'aménagement du REVe reliera le lot 12 au projet sur l'avenue du Général Leclerc par les rues du Prieuré et Schnapper.

La Ville souhaite par la même occasion réaliser des travaux de voirie et de réseaux divers pour le réaménagement du réseau viaire du Lot 12. Ces travaux représentent l'opportunité – à la fois pour la Commune et pour la CASGBS – d'intégrer un aménagement cyclable dans ce projet. Pour rappel, le Conseil Municipal a ainsi approuvé le 15 avril dernier le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville afin de permettre simultanément la réalisation de ce tronçon de piste cyclable et la requalification de la voirie.

Si la CASGBS cofinance l'opération, seule le maître d'ouvrage, à savoir la Ville, peut prétendre à solliciter les subventions de la Région Île-de-France. La Région subordonne sa participation financière à la production d'un document stratégique territorial se déclinant en un plan d'actions sous forme d'un programme d'opérations sur 3 ans. Les opérations correspondant à cet aménagement figurent sur le plan d'investissement triennal annexé et sont éligibles à des subventions. A cet effet la Ville sollicitera des financements pour accompagner ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan d'investissement triennal 2021-2023.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

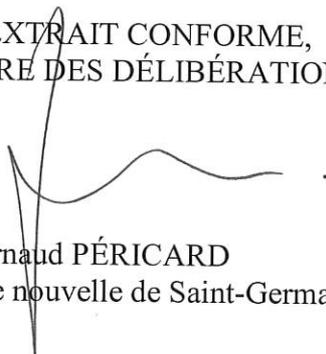
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan d'investissement triennal 2021-2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 1 : Plan triennal - Montants investis par an (hors subvention)

Portion de travaux	ANNEE					
	2021		2022		2023	
	Coût des aménagements cyclables (HT) **	Coût total du chantier incluant le déplacement du trottoir et les travaux d'assainissements associés (HT) *	Coût des aménagements cyclables (HT) **	Coût total du chantier incluant le déplacement du trottoir et les travaux d'assainissements associés (HT) **	Coût des aménagements cyclables (HT) *	Coût total du chantier incluant le déplacement du trottoir et les travaux d'assainissements associés (HT)
Tronçon 1 : de Taillevent à l'Institut Notre-Dame	707 441 €	1 057 892 €				
Tronçon 2 : Bois-Joli à la Maison Verte			164 528 €	173 678 €		
Tronçon 3 : du Tribunal à Jean Jaurès					278 512 €	464 694 €
Total sur trois ans					1 150 480,90 €	1 696 264,20 €

* Le coût total concerne à la fois le coût des aménagements cyclables et des travaux d'assainissement conduits sur le même chantier. Ils sont calculés en prenant l'ensemble des activités de chantier, par tranche.

** Les coûts dits des « aménagements cyclables » sont calculés par tranche à partir des coûts totaux d'aménagement de la piste cyclable et du trottoir, et représentent 52% des coûts d'installation de chantier, de soutènement, d'assainissement, d'éclairage public, et de signalisation.